

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

# DÉLIBÉRATION N°CAC\_220325-04

Séance du 25 mars 2022

POINT 6 – Demande de subvention « Coopération internationale » de 700 € au profit de l'UFR STAPS pour participer au financement d'un voyage d'étude d'étudiants de Master 1 « Management du sport » à Lausanne prévu du 1er au 3 juin 2022.

## LE CONSEIL ACADEMIQUE

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de Nantes Université ;
- VU l'avis n°CPCAC\_220323-01 de la commission permanente du conseil académique du 23 mars 2022 ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71

Nombre de votants : 66

Par :

Voix pour : 66

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## Article n°1 : Approbation

Le conseil académique approuve, à l'unanimité, conformément à l'avis susvisé, la demande de subvention « Coopération internationale » de 700 € au profit de l'UFR STAPS pour participer au financement d'un voyage d'étude d'étudiants de Master 1 « Management du sport » à Lausanne prévu du 1er au 3 juin 2022.

## Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 25 mars 2022,  
La Présidente de Nantes Université,



Catherine BERNAULT.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **25 MARS 2022**  
Publié le : **25 MARS 2022**